

DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2017
à Maisdon-sur-Sèvre
17^{ème} VIDE GRENIER

Organisé par l'Amicale Laïque

Réservé aux particuliers / Entrée libre / Animations

TARIFS

9€ l'emplacement extérieur

12€ l'emplacement intérieur

Demi tarifs pour les adhérents FAL

HORAIRES & LIEUX

De 7h30 à 18h00 pour les exposants
à partir de 9h00 pour les visiteurs

Déballage dans la salle municipale
route de la mairie et parking de l'école

Renseignements (à partir de 18h30) auprès de :

Carole Charlet : 06 28 04 04 27

Frédéric Cardinaud : 02 40 75 51 25

Information sur le site de l'ALM : <http://almaisdon44.wordpress.com/>



BULLETIN D'INSCRIPTION

à nous retourner avant le mercredi 17 septembre 2017

Nom et prénom : Téléphone :

Adresse : eMail :

Emplacement : 9 € en extérieur ou 12 € en intérieur (nombre limité de places)

Demi tarif pour les adhérents FAL

Nombre d'emplacement : x € Soit au total :€

Ci-joint un chèque de :€ (libellé à l'ordre de l'Amicale Laïque de Maisdon)

**Joindre obligatoirement une photocopie de la carte d'identité (recto/verso)
ou du permis de conduire !!!**

Adresser le tout à : Charlet Carole, 8 rue du Sureau - 44690 Maisdon-sur-Sèvre

Fait à : le :

Signature :



RÈGLEMENT

1. La manifestation se déroule le **dimanche 24 septembre 2017** sur la rue de la Mairie et dans la salle municipale de Maisdon sur Sèvre.
2. Pour avoir accès à l'emplacement, les exposants doivent avoir rempli les formalités administratives et acquitté leur inscription. Les dossiers d'inscription incomplets ne seront pas retenus. Il est rappelé aux exposants qu'ils doivent fournir les documents suivants :
 - **Photocopie d'une pièce d'identité recto verso.**
3. L'accès à l'emplacement, à partir de 7h30 ne peut se faire qu'accompagné d'une personne responsable de l'organisation. Les emplacements sont attribués dans la chronologie des inscriptions et dans la limite des places disponibles.
4. La vente au déballage aura lieu de 9h00 à 18h00.
5. La circulation des véhicules est interdite rue de la mairie de 9h00 à 18h00. Les exposants doivent laisser leur véhicule sur le parking de la salle municipale.
6. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisation. Ils doivent à cet effet être couverts par leur assurance.
7. L'Amicale Laïque n'est pas responsable des détériorations, des vols, des intempéries et de leurs conséquences.
8. Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription, même en cas d'intempérie.
9. Les emplacements extérieurs sont loués sans table ni chaise, c'est donc aux exposants de prévoir leur matériel. Les exposants intérieurs ont 2 tables et 2 chaises à disposition.
10. Les exposants doivent se plier au règlement de la manifestation.